



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2023-212

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Cour d'appel de Caen / Direction

14-2023-09-01-00020 - Décision portant délégation de signature (3 pages)

Page 3

Cour d'appel de Caen

14-2023-09-01-00020

Décision portant délégation de signature



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE CAEN

DÉCISION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La première présidente de la cour d'appel de CAEN,

Le procureur général près ladite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret du 19 mai 2021 portant nomination de Madame Sandra ORUS aux fonctions de premier président de la cour d'appel de CAEN ;

Vu le décret du 26 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Frédéric LAMOUREUX aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de CAEN ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de CAEN et la cour d'appel d'ANGERS ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au SAR de la cour d'appel de CAEN pour les programmes :

- 166 « justice judiciaire »,
- 101 « accès au droit »,
- 362 « compétitivité »,
- 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ».

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel d'ANGERS.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au(x) bénéficiaire(s) des (de la) délégation(s) et transmis au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de CAEN hébergeant le pôle Chorus.

Article 3 : Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Le procureur général








Jean-Frédéric LAMOUREUX

La première présidente



Sandra ORUS

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de CAEN pour signer les actes d'ordonnement secondaire dans Chorus :

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)	Spécimen signature
HLAMAZDZINA	Anastassia	Directrice de greffe, responsable de la gestion budgétaire	Responsable du pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.	Aucun	
LEROY	Laëtitia	Directrice de greffe, responsable de la gestion budgétaire	Responsable de gestion budgétaire en charge du pilotage	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.	Aucun	
DEGRENNE	Anne-Marie	Secrétaire administrative	Valideur Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.	Aucun	
CHATEL	Annie	Secrétaire administrative	Valideur Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.	Aucun	
FORGUES	Aude	Secrétaire administrative	Valideur Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.	Aucun	
MARIE	Maïlys	Secrétaire administrative	Valideur Chorus	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande.	Aucun	